

Rapport de la commission spéciale dans le cadre du processus de ré-accréditation des BTS

Evaluation du BTS Conducteur de Travaux au Lycée Josy Barthel Mamer

Table des matières

INTRODUCTION	2
1. L'objet de la ré-accréditation	2
2. La procédure de ré-accréditation	2
3. La rédaction du rapport	4
4. Rappel des conditions de l'accréditation initiale (31 Mai 2010)	4
5. La commission spéciale pour la ré-accréditation.....	5
6. La collecte de données.....	5
EVALUATION DE L'ADEQUATION AUX CRITERES DE RÉ-ACCREDITATION.....	6
1. Domaine d'examen : La gestion et l'organisation de la formation	6
• Attente 1 : La qualité du pilotage est démontrée.....	6
• Attente 2 : Un système d'assurance qualité interne existe et est efficace.....	7
• Attente 3 : Le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants.....	8
2. Domaine d'examen : les ressources employées	9
• Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage	9
• Attente 5 : Le lycée dispose des ressources nécessaires pour assurer la qualité des programmes... ..	10
• Attente 6 : Les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes	11
3. Domaine d'examen : les résultats de la formation	12
• Attente 7 : Les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage sont atteints	12
• Attente 8 : Le Lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation	13
4. Récapitulatif	14

INTRODUCTION

1. L'objet de la ré-accréditation

Le but de la procédure d'accréditation est de garantir la qualité présente et à venir des programmes de formation. Elle veille notamment à garantir le renouvellement des contenus des enseignements et à ce que les méthodes d'apprentissage soient appropriées aux objectifs des formations en question.

Les objectifs de la procédure d'évaluation pour le renouvellement de l'accréditation sont les suivants :

- a) vérifier que le programme est enseigné en accord avec les principes du rapport initial d'accréditation, qu'il mène aux résultats attendus en utilisant les ressources appropriées et qu'un système d'assurance qualité interne est appliqué ;
- b) vérifier que le programme est soumis à un contrôle interne approprié et que les données à la fois qualitatives et quantitatives aient été utilisées pour surveiller son développement et mettre en exergue les propositions d'améliorations pertinentes ;
- c) vérifier que les informations sont fiables et pertinentes pour les différents acteurs des formations de BTS ;
- d) formuler des recommandations et/ou des suggestions pour l'amélioration du programme.

2. La procédure de ré-accréditation

La procédure de demande de renouvellement d'une accréditation se déroule en sept phases :

1. le lycée envoie sa demande de renouvellement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ci-après « Le Ministère ») ;
2. le Ministère accuse réception de la demande du lycée et informe le Comité ;
3. le Ministère envoie le guide de ré-accréditation au lycée ;

4. le lycée procède à son auto-évaluation, constitue son dossier et l'envoie au Ministère, qui le transmet au Comité ;
5. le Comité étudie le dossier et procède à l'évaluation externe à l'établissement avec la commission spéciale établie pour l'occasion, composée d'experts et de membres du Comité ;
6. le Comité rédige le rapport d'évaluation et un avis d'accréditation qu'il communique au Ministère ;
7. le Ministère prend une décision quant au renouvellement de l'accréditation et la communique au lycée.

Le lycée a préparé sa demande de renouvellement de l'accréditation en conduisant son auto-évaluation. Le dossier de renouvellement a été transmis au Ministère puis au Comité en février 2016.

La procédure de ré-accréditation s'est appuyée sur les critères initiaux, mais en étudiant particulièrement les trois domaines d'examen ci-dessous :

- I. la gestion et l'organisation de la formation ;
- II. les ressources employées ;
- III. les résultats de la formation.

Le premier domaine d'examen est relatif à la création de la formation et à la conformité de celle-ci à son projet initial : pertinence économique et sociale, gestion académique, information publique, mise en place du système d'assurance qualité interne.

Le second domaine d'examen porte sur les ressources humaines, matérielles et de soutien mises en place depuis la création du programme.

Le troisième domaine d'examen est celui de l'analyse des résultats de la formation. Le lycée doit assurer à l'étudiant l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à la poursuite d'une carrière académique, professionnelle ou dans la recherche. Les résultats du diplôme et de la formation sont analysés par rapport à l'employabilité des étudiants (succès de placement sur le marché du travail) et à la satisfaction des acteurs impliqués dans la mise en place de la formation.

3. La rédaction du rapport

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger un rapport. Une version provisoire du rapport a été transmise au lycée. Le rapport a été débattu par le Comité d'accréditation réuni le 22 juin 2016.

4. Rappel des conditions de l'accréditation initiale (31 Mai 2010)

Le BTS « Conducteur de travaux » a été accrédité par arrêté ministériel du 17 juin 2010. Trois conditions et trois recommandations ont été formulées par le comité. Certaines de ces conditions et recommandations ont été mises en œuvre avant de commencer la formation en septembre 2010, afin que les étudiants disposent d'un plan de formation définitif au début de la formation.

Le Comité d'accréditation a donc donné un avis favorable pour l'accréditation du BTS Conducteur de travaux proposé par le Lycée Josy Barthel Mamer.

- *Sous condition que :*

- 1) Soient mis en place des mécanismes de garantie de la qualité interne (stratégie, instruments, mécanismes de retour d'information, comité de suivi et de perfectionnement de la formation qui associe des représentants du monde professionnel) 
- 2) Des garanties soient données sur la disponibilité du corps enseignant nécessaire à la mise en œuvre du programme de formation et que des responsables pédagogiques soient clairement identifiés pour chaque module de formation. 
- 3) Que le dispositif de stages soit repensé en termes d'objectifs et de durée et formalisé en conséquence. 

- *L'avis d'accréditation recommandait que :*

- 1) Le curriculum soit révisé afin d'intégrer des cours fondamentaux. 

- 2) Le monde professionnel, qui est à l'origine de cette formation, s'implique dans son succès et que le partenariat entre l'Institut de formation sectoriel du bâtiment et le lycée s'inscrit dans la durée 
- 3) Le lycée s'attache à développer des méthodes d'évaluation des compétences de ses étudiants adaptées aux objectifs d'apprentissage visés.

5. La commission spéciale pour la ré-accréditation

La commission spéciale a été constituée afin d'évaluer le niveau d'atteinte des critères de ré-accréditation établis par le Comité d'accréditation des BTS et validés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Cette commission était composée :

- d'un expert du monde professionnel, **Joël SCHONS**, Directeur de Owner, Stugalux Construction S.A. Luxembourg ;
- d'un expert académique, **Romain MATHIEU**, Directeur du Lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics « Les Marcs d'Or » à Dijon ;
- de deux membres du comité d'accréditation : **Marc KIEFFER** et **Bruno CURVALE** ;
- du Secrétaire Général du comité, **Fabrice HÉNARD**.

6. La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier de ré-accréditation fourni par le lycée ainsi que des recherches documentaires sur l'établissement. Pour compléter cette base, la commission spéciale s'est entretenue lors d'une visite sur place le 13 Mai 2016, avec :

- le directeur du lycée : **Claude CHRISTNACH** ;
- le responsable du programme de la formation : **Michel PUNDEL** ;
- des membres de l'équipe enseignante ;
- des étudiants et un diplômé ;

EVALUATION DE L'ADEQUATION AUX CRITERES DE RÉ-ACCREDITATION

1. Domaine d'examen : La gestion et l'organisation de la formation

- *Attente 1 : La qualité du pilotage est démontrée*

Une structure hiérarchique de pilotage de la formation existe et est clairement exposée dans le dossier de ré-accréditation.

L'analyse du pilotage au sein du lycée Josy Barthel Mamer (LJBM) révèle une organisation descendante et transversale qui délègue au coordinateur de la formation la direction du BTS. L'investissement du coordinateur est donc central et le management descendant reste la méthode de gouvernance privilégiée. La formation est portée essentiellement par le coordinateur et les enseignants semblent dérouler leurs cours mais sans être force de proposition. La structure hiérarchique du BTS existe mais laisse finalement peu de place aux enseignants. La commission spéciale constate la faible fréquence des débats et réflexions au sein du groupe curriculaire sur la qualité de la formation ou sur son positionnement stratégique au Luxembourg et la Grande région.

L'organigramme du lycée est complet et compréhensible.

Le lien existe entre la coordination du BTS et la profession par le biais de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB). Toutefois, le lien de pilotage avec l'IFSB s'est distendu depuis l'accréditation de 2010. Cette constatation effectuée autant à partir du dossier de ré-accréditation que des entretiens, pose la question centrale de l'adéquation de la formation avec le marché de l'emploi correspondant. Les entretiens ont révélé la volonté du LJBM de réinvestir et approfondir la relation entre la formation et le monde professionnel.

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- **L'attente est insuffisamment satisfaite.**

- **Conditions à l'accréditation :**

- La Direction du lycée doit produire un plan stratégique ainsi qu'un plan d'actions pour garantir, grâce à un fonctionnement collégial, la pérennité du BTS.

- **Attente 2 : Un système d'assurance qualité interne existe et est efficace**

Le lycée établit des rapports de contrôles internes de manière régulière sur le BTS, permettant un suivi précis de son déroulement, mais pas sur ses résultats.

Le lycée est outillé pour assurer le suivi et le contrôle des étudiants et de leurs résultats. Toutefois, l'accompagnement à la réussite ne semble pas systématisé au sein de ce BTS. Il est laissé à l'initiative des enseignants qui soutiennent les étudiants. Certains d'entre eux manquent de connaissances techniques en début de formation, qu'il conviendrait de combler.

L'évaluation de la qualité des enseignements est encore limitée. Aucune évaluation sur le terrain, de la part du coordinateur par exemple, n'est mise en place et la démarche de qualité interne reste non formalisée.

La présentation de la démarche qualité est peu visible au sein du dossier de demande de ré-accréditation, se résumant davantage à une description de l'organisation qu'à une véritable démarche d'assurance qualité. Le lycée a pourtant progressé dans son approche de la qualité, sans la formaliser davantage. La commission spéciale estime que le lycée pourrait développer les mécanismes d'assurance qualité à partir du suivi qui est déjà organisé mais qui reste très ciblé sur la réalisation des activités.

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- **L'attente est partiellement satisfaite.**

- **Recommandation :**

- continuer à formaliser le système d'assurance qualité, et de le mettre en cohérence avec les standards européens pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (version révisée de 2015).

- **Attente 3 : Le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants**

L'analyse du programme de la formation a montré que la charge de travail imposée est correcte et adaptée aux étudiants. Le programme est bien structuré et mis en place comme indiqué dans le dossier de ré-accréditation et dans les informations fournies aux étudiants.

Il n'y a pas eu de changements fondamentaux dans les contenus de la formation depuis l'accréditation en 2010.

La commission spéciale remarque un haut degré d'hétérogénéité dans l'origine des étudiants. L'absence de politique d'individualisation en fonction des parcours et de l'origine des étudiants pose un problème d'adaptation du programme à leurs besoins. Il existe un accompagnement personnalisé mais non formalisé de la part des enseignants, il se pratique à la demande. Cet accompagnement est donc dépendant de la volonté de chaque enseignant et de son degré d'investissement auprès des étudiants.

Le dossier d'accréditation indique que le SPOS du LJBm ne dispose pas des informations et des contacts nécessaires pour garantir une orientation ciblée des étudiants du BTS qui désirent continuer leurs études. Le lycée indique que le SPOS n'est pas l'organe responsable pour cette orientation, qui relève au niveau de l'enseignement supérieur du CEDIES.

La commission spéciale a relevé deux difficultés majeures :

- Un problème de motivation des étudiants, que les enseignants ne savent pas traiter ;
 - Le niveau de décrochage des étudiants qui n'est pas négligeable (de 2 à 5 étudiants par promotion depuis 2015, avec un pic en 2012 avec 1 seul étudiant ayant terminé la formation sur une promotion de 5 et en 2015 avec 5 abandons sur une promotion de 12 étudiants). Cet aspect révèle l'inadéquation de l'orientation et de conseil aux étudiants avant et durant la formation. Le lycée indique que certains étudiants s'inscrivent en BTS mais quittent la formation lorsqu'ils trouvent un emploi, sont acceptés à une autre formation universitaire ou réussissent un concours administratif. La commission spéciale estime que le lycée devrait mieux connaître les raisons de l'arrêt du BTS.
- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes**
- **L'attente est partiellement satisfaite.**

- **Recommandations :**

- mettre en place un système de tutorat auprès des étudiants entre pairs enseignants, afin de créer une émulation de groupe et de faire progresser les étudiants en difficulté ou en retard ;
- formaliser un système d'accompagnement personnalisé entre enseignant et étudiant qui soit orienté vers la réussite des étudiants ;
- favoriser l'innovation pédagogique susceptible de remobiliser les étudiants (ceci relève de la responsabilité du groupe curriculaire) ;
- améliorer la qualité de la collecte des données portant sur le recrutement des étudiants. Il s'agit pour le lycée de pouvoir communiquer sur des données compréhensibles et utilisables pour toute partie intéressée (notamment les candidats à la formation, les étudiants en cours de formation, les employeurs, les autorités ministérielles et les évaluateurs externes). Par ailleurs, en sus de présenter des données solides, le lycée devrait renforcer l'analyse de ces données (notamment sur l'évolution des recrutements, les raisons des abandons, le placement des étudiants, les poursuites d'études).

2. Domaine d'examen : les ressources employées

- ***Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage***

La commission spéciale souligne la situation remarquable du lycée, tant au niveau de la propreté, des équipements, des espaces et des ressources. L'ensemble des postes d'enseignants sont pourvus et l'équipe éducative est complète.

Au niveau des infrastructures, le LJBM dispose des locaux nécessaires à la formation : à savoir les salles de classe, les ateliers et les laboratoires. Ces infrastructures sont complétées par une bibliothèque (CDI, Centre de Documentation et d'Information, dont toutes les publications sont inscrites au catalogue ALEPH des bibliothèques nationales), un restaurant et une cafétéria. Les installations sportives (salles de gymnastique et piscine) peuvent être mises à la disposition des étudiants après les heures de cours normales.

Une aile du lycée est réservée aux classes BTS, une salle de cours est mise à disposition de chaque classe BTS avec toutes les infrastructures nécessaires. Le réseau informatique est jugé satisfaisant par les étudiants et les enseignants.

La salle de classe est à la disponibilité des étudiants toute la semaine de 8h00 à 19h00. Les étudiants ont ainsi la possibilité d'utiliser les infrastructures du lycée pour réaliser leurs travaux.

Concernant la partie professionnelle et technique, le partenariat établi avec l'IFSB permet de disposer d'une plateforme technique adaptée aux besoins des étudiants. Toutefois, une sous-utilisation de cette plateforme durant le parcours de formation a été remarquée, se limitant à 150 h sur la première année d'étude.

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**
 - **L'attente est satisfaite.**
- **Recommandation :**
 - augmenter le temps d'utilisation de la plateforme mise à disposition par l'IFSB et optimiser l'utilisation des ressources mises à disposition par l'IFSB.

- ***Attente 5 : Le lycée dispose des ressources nécessaires pour assurer la qualité des programmes***

L'analyse des ressources du lycée a montré que le lycée dispose de ressources matérielles et humaines suffisantes.

Le dossier de ré-accréditation a montré l'importance des ressources humaines par l'utilisation de nombreux intervenants internes et externes avec un haut niveau de qualification (ingénieurs, architectes, etc.). Toutefois, la gestion de ces ressources humaines a rencontré quelques obstacles dans l'organisation des horaires des intervenants extérieurs. Le début de la formation a été marqué par de nombreux changements d'horaires. De plus, considérant que ces intervenants externes ont des obligations professionnelles, un effort d'adaptation a dû être entrepris.

La mise en place d'un système de calendrier « Google » spécifique à chaque BTS et chaque promotion a permis de mieux gérer les changements de calendrier et fluidifier les informations liées aux changements d'horaires.

Suite à l'expérience acquise pour l'organisation du BTS au cours des dernières années, le nombre de changements d'horaire a été réduit. On constate que presque toutes les leçons prévues par le plan d'études sont assurées.

Du point de vue matériel, le BTS peut s'appuyer sur un établissement et des infrastructures de qualité. La plateforme de l'IFSB est représentative de la qualité des ressources matérielles à disposition.

La commission spéciale considère que la qualité des ressources favorise la qualité des contenus. Toutefois, les entretiens des étudiants et des enseignants ont de nouveau confirmé la sous utilisation des ressources de l'IFSB.

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- **L'attente est satisfaite.**

- ***Attente 6 : Les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes***

Depuis la création du BTS et la première accréditation, les employeurs et plus particulièrement les branches professionnelles ont été associés à la formation des étudiants. Cette coopération a été confirmée lors des entretiens, bien que la commission spéciale note une relative dégradation de la relation avec le monde professionnel.

Le dossier d'accréditation indique qu'actuellement la formation ainsi que les contenus des cours semblent correspondre aux besoins des entreprises de construction luxembourgeoises mais sans le démontrer réellement. De même, le nombre de cours assurés par des professionnels travaillant activement en entreprise n'est pas assez élevé.

La commission spéciale remarque que peu de réflexions sur le contenu et la stratégie à adopter ont été conduites avec les milieux professionnels. Le dossier de ré-accréditation précise qu'une rencontre entre la direction du LJBM, les représentants de l'IFSB et le groupe curriculaire est organisée au moins annuellement. Jusqu'à ce jour, aucune demande n'a été formulée pour changer le contenu des programmes. Les questions traitées lors de ces réunions concernaient principalement l'organisation des cours et l'interaction entre l'IFSB et le LJBM.

Les étudiants interrogés au cours de la visite de la commission spéciale ont souligné la facilité à trouver des entreprises pour les stages. De même, les étudiants ont attiré l'attention des membres de la commission sur leur initiative de participer au cours « Passivhaus-Handwerker », représentant un réel atout pour leur formation. Ceci démontre une certaine autonomie des étudiants, mais aussi une faible contribution du groupe curriculaire sur l'amélioration de la qualité des contenus et la recherche de pistes pour motiver les étudiants.

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- **L'attente est partiellement satisfaite.**

- **Recommandation :**

- assurer l'implication effective des employeurs dans le groupe curriculaire et renforcer la relation avec les branches professionnelles et plus particulièrement avec l'IFSB.

3. Domaine d'examen : les résultats de la formation

- ***Attente 7 : Les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage sont atteints***

Le dossier de demande de ré-accréditation met en avant l'absence d'étude sur ce domaine d'examen et souligne simplement quelques points constatés par le coordinateur. L'absence de résultats chiffrés aux examens a été soulignée, limitant de fait l'appréciation de l'attente de la part de la commission spéciale. Le LJBM manque également de données sur les résultats des acquis d'apprentissage. Ceux-ci sont collectés de manière informelle à travers les stages ou les discussions avec les étudiants. De même, aucun échange formalisé avec les entreprises et les enseignants n'est prévu.

A l'issue des entretiens, la commission spéciale souligne la satisfaction des étudiants quant à l'atteinte des objectifs de la formation. Néanmoins, les étudiants souhaitent davantage de formations assurées par des intervenants externes.

Enfin, la commission spéciale souligne des manques dans le plan d'études (certaines normes comme les normes CRTI-B et le calcul du CPE). Cependant, un ajustement de la formation sur le BIM (Building Information Modeling, technologie de production et d'analyse de modèles de construction) a été fait par le coordinateur de la formation.

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes**

- **L'attente est partiellement satisfaite.**

- **Recommandation :**

- mettre en place un système d'évaluation des objectifs de formation qui permette une analyse fine de l'atteinte des résultats d'apprentissage visés (*learning outcomes*).

- **Attente 8 : Le Lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation**

Aucun élément concret au sein du dossier de ré-accréditation ne permet d'affirmer qu'un suivi des étudiants après la formation est effectué. Durant l'entretien, le coordinateur de la formation a indiqué qu'un suivi a été effectué par lui-même mais que ce suivi reste non formalisé. En effet, la seule relation existante entre les anciens étudiants et le lycée est matérialisée par une plateforme linkedin.com et un seul email du coordinateur pour obtenir des informations des anciens élèves ne prouve pas un suivi structuré après la formation.

L'association Alumni a été créée en 2015, entraînant une impossibilité de juger de son efficacité. La commission spéciale invite l'établissement à poursuivre cette initiative.

- **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- **L'attente est partiellement satisfaite.**

- **Recommandation :**

- mettre en place un suivi de cohorte qui suivrait les étudiants jusqu'à N+1. Le lycée devrait poursuivre cette initiative par la mise en place d'une association des anciens élèves afin de garantir un suivi des promotions sortantes.

4. Récapitulatif

Domaines d'examen	Attentes	Appréciation du degré de satisfaction des attentes	Recommandations et conditions par attente
Domaine d'examen 1 : GESTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION	Attente 1 : la qualité du pilotage du programme est démontrée		<ul style="list-style-type: none"> • Conditions : La Direction du lycée doit produire un plan stratégique ainsi qu'un plan d'actions pour garantir, grâce à un fonctionnement collégial, la pérennité du BTS.
	Attente 2 : un système d'assurance qualité interne existe et est efficace		<ul style="list-style-type: none"> • continuer à formaliser le système d'assurance qualité, et de le mettre en cohérence avec les standards européens pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (version révisée de 2015).
	Attente 3 : le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants		<ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un système de tutorat auprès des étudiants entre pairs enseignants, afin de créer une émulation de groupe et de faire progresser les étudiants en difficulté ou en retard ; • formaliser un système d'accompagnement personnalisé entre enseignant et étudiant qui soit orienté vers la réussite des étudiants ; • favoriser l'innovation pédagogique susceptible de remobiliser les étudiants (ceci relève de la responsabilité du groupe curriculaire) ; • améliorer la qualité de la collecte des données portant sur le recrutement des étudiants. Il s'agit pour le lycée de pouvoir communiquer sur des données compréhensibles et utilisables pour toute partie intéressée (notamment les candidats à la formation, les étudiants en cours de formation, les employeurs, les autorités ministérielles et les évaluateurs externes). Par ailleurs, en sus de présenter des données solides, le lycée devrait renforcer l'analyse de ces données (notamment sur l'évolution des recrutements, les raisons des abandons, le placement des étudiants, les poursuites d'études).
Domaine d'examen 2 : RESSOURCES EMPLOYÉES	Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage		<ul style="list-style-type: none"> • augmenter le temps d'utilisation de la plateforme mise à disposition par l'IFSB et optimiser l'utilisation des ressources mises à disposition par l'IFSB.
	Attente 5 : le lycée dispose des ressources nécessaires		

	pour assurer la qualité des programmes		
	Attente 6 : les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes		<ul style="list-style-type: none"> • assurer l'implication effective des employeurs dans le groupe curriculaire et renforcer la relation avec les branches professionnelles et plus particulièrement avec l'IFSB.
Domaine d'examen 3 : RÉSULTATS DE LA FORMATION	Attente 7 : les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage (<i>Learning outcomes</i>) sont atteints		<ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un système d'évaluation des objectifs de formation qui permette une analyse fine de l'atteinte des résultats d'apprentissage visés (<i>learning outcomes</i>).
	Attente 8 : le lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation		<ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un suivi de cohorte qui suivrait les étudiants jusqu'à N+1. Le lycée devrait poursuivre cette initiative par la mise en place d'une association des anciens élèves afin de garantir un suivi des promotions sortantes.